

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-13

L'an deux mil vingt-six

Le cinq mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées : Mmes FREBAULT, PIERRÉ et PLISSONNIER

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 25 février 2026

OBJET : CREATION D'UNE VOIE MODES DOUX SUR LA RD 64 DITE « ROUTE DE LENT » - ACQUISITIONS FONCIERES : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DEL2026-5

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération DEL2026-5 du 12 février 2026, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable intercommunale entre Servas et Lent.

Il indique que cette délibération comporte une erreur dans la rédaction du prix d'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 223. Le prix convenu correspond à 1 € le m², soit 971,93 € pour une surface provisoire de 971,93 m². Or, ce prix sera ajusté en fonction du métrage qui sera arrêté définitivement lors du bornage qui interviendra à l'issue des travaux.

Il précise également que, pour les parcelles cadastrées section C n° 379, 1088 et 225, le montant est fixé de manière forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les acquisitions foncières telles que définies dans le tableau ci-après, par la Commune de Servas ;

N° parcelle	Lieudit	Surface provisoires à acquérir	Prix d'acquisition
Section C numéro 379	17 route de Lent	64,92 m ²	Forfait de 500,00 €
Section C numéro 1088	Romans	89,39 m ²	Forfait de 500,00 €
Section C numéro 223	Les Granges Mouton	971,93 m ²	1 € le m ²
Section C numéro 225	Les Granges Mouton	596,85 m ²	Forfait de 500,00 €
Section C numéro 602	Romans	3 098 m ²	Euro symbolique
Section C numéro 663	Romans	271 m ²	Euro symbolique

- **PRECISE** que les surfaces définitives des 4 premières parcelles du tableau seront arrêtées après divisions parcellaires qui s'effectueront au moyen d'un document d'arpentage à établir par un géomètre expert à l'issue des travaux.
- **PRECISE** que les frais résultant des divisions parcellaires (bornages, documents d'arpentage, ...) seront supportés par la Commune de Servas qui désignera un géomètre expert ;
- **INDIQUE** que les parcelles cadastrées section C n° 602 et 663 composant la voirie et espaces verts du lotissement « Les Platanes » seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié, et les voies seront ouvertes à la circulation. Le pouvoir de police s'appliquera donc sur celles-ci ;
- **DESIGNE** la SELAS ACT'AVES, office notarial à Villars-les-Dombes, pour la rédaction des promesses de vente et des actes authentiques définitifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente et les actes authentiques définitifs à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Serge GUERIN

